



CENTRE DES NOUVELLES DU CANADA

nouvelles.gc.ca



[English](#)

[Accueil](#)

[Contactez-nous](#)

[Aide](#)

[Recherche](#)

[canada.gc.ca](#)

[Accueil](#) > [Recherche](#) > [résultats](#) > article

CATÉGORIE

- [Communiqués de presse](#)
- [Avis aux médias](#)
- [Avis et Mises en garde](#)
- [Discours et Déclarations](#)
- [Rapports](#)

VUES

- [Fils de nouvelles RSS](#)
- [Personnalisez votre fil](#)
- [Nouvelles nationales](#)
- [Nouvelles par régions](#)
- [Nouvelles par auditoires](#)

RESSOURCES

- [Rejoindre les médias](#)
- [Initiatives du gouvernement](#)
- [Météo](#)
- [Gazette du Canada](#)
- [Index du Hansard](#)
- [Quoi de neuf \(Site du Canada\)](#)
- [Info Source](#)
- [Lois du Canada](#)
- [Rapport sur le rattachement des](#)

populations

- o Nouvelles des provinces et territoires

AIDE À

L'ACCESSIBILITÉ

- o Énoncé concernant les caractéristiques d'accessibilité
- o Augmenter la taille du texte
- o Feuilles de style en cascade (CSS) côté client visant à accroître l'accessibilité



Les gouvernements du Canada et de l'Ontario concluent une nouvelle entente sur la formation et le développement des compétences

Toronto (Ontario), le 21 février 2008 — Le ministre des Ressources humaines et du Développement social, l'honorable Monte Solberg, et le ministre de la Formation, des Collèges et des Universités de l'Ontario, l'honorable John Milloy, ont signé aujourd'hui une nouvelle entente qui aidera les travailleurs ontariens à améliorer leurs compétences et à obtenir de meilleurs emplois.

L'annonce d'aujourd'hui marque la concrétisation d'un important investissement du gouvernement du Canada dans le marché du travail de l'Ontario, afin d'aider à les employeurs à combler leurs besoins croissants en travailleurs qualifiés. Aux termes de la nouvelle entente, le gouvernement du Canada investira près de 1,2 milliard de dollars dans le marché du travail de l'Ontario au cours des six prochaines années. Ces fonds permettront de venir en aide aux particuliers et aux travailleurs qui ne sont pas admissibles aux programmes de formation offerts en vertu du régime d'assurance-emploi, en vue d'améliorer leurs compétences. Ces fonds aideront les personnes trop souvent exclues de la population active, notamment les Autochtones, les immigrants et les personnes handicapées, ainsi que les travailleurs peu scolarisés et peu qualifiés à recevoir la formation dont ils ont besoin pour trouver des emplois durables et intéressants.

« Le gouvernement a promis de signer cette entente, afin de s'assurer que les gens de l'Ontario qui veulent travailler puissent recevoir la formation dont ils ont besoin pour décrocher un bon emploi. Je suis fier d'annoncer aujourd'hui que nous respectons notre promesse, a déclaré le ministre Solberg. Grâce à cette entente, plus d'Ontariens et d'Ontariennes tireront profit de la prospérité économique de la province, et les employeurs combleront leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée. »

« Cette entente viendra combler les carences des services de formation et d'emploi en Ontario pour qu'ainsi, plus de gens suivent la formation qui les mènera vers un emploi, a déclaré l'honorable John Milloy, ministre ontarien de la Formation et des Collèges et Universités. Notre priorité est de miser sur les gens. Cette entente élargira le réseau d'Emploi Ontario afin d'aider plus de gens à atteindre leur potentiel et de promouvoir la prochaine génération de croissance économique. »

La nouvelle Entente Canada-Ontario sur le marché du travail entrera en vigueur le 1er avril 2008. Elle s'ajoute à l'Entente de développement du marché du travail (EDMT) conclue par les mêmes parties en 2005 et en vertu de laquelle la province s'occupe, depuis janvier 2007, de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des services d'emploi destinés aux sans-emploi admissibles en vertu du régime d'assurance-emploi.

Le gouvernement de l'Ontario offre une gamme de services à l'emploi et de formation axée sur les compétences, ainsi que des programmes visant à combler les besoins des particuliers et des employeurs. Grâce au réseau d'Emploi Ontario et aux services de formation pour un réemploi rapide, l'Ontario soutient l'acquisition des compétences de base, l'apprentissage et la formation technique, de même que les services à l'emploi en appui à l'objectif du gouvernement de créer « Une société forte, une économie forte ».

L'entente d'aujourd'hui aide à réaliser l'engagement du gouvernement du Canada dans son plan économique Avantage Canada, et dans le budget fédéral de 2007 afin de créer la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus souple du monde. Une entente similaire avec la Colombie-Britannique a été signée hier. D'autres ententes, que l'on est à négocier avec d'autres provinces et territoires, seront signées dans les semaines et les mois à venir.

- 30 -

Ce communiqué est disponible, sur demande, en médias substitués.

Visitez le nouveau site Web de Ressources humaines et Développement social Canada, au www.rhdsc.gc.ca.

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Pema Lhalungpa

Attachée de presse

Cabinet du ministre Solberg
819-994-2482
Annette Phillips
Conseillère principale en communications
Cabinet de ministre Milloy
416-473-4649
Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement social Canada
819-994-5559
Document d'information

Aux termes des nouvelles ententes sur le marché du travail (EMT), le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars par année au cours des six prochains exercices afin d'accroître le nombre de travailleurs et d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre canadienne. Ces ressources seront allouées aux provinces et aux territoires en proportion de leur population. L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail permet de concrétiser l'engagement formulé dans le plan économique du gouvernement du Canada, Avantage Canada, et dans le budget fédéral de 2007 afin de créer la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus souple au monde.

Voici les principaux éléments de l'entente conclue entre le Canada et l'Ontario :

La nouvelle EMT entre le Canada et l'Ontario permettra d'injecter environ 1,2 milliard de dollars au cours des six prochaines années dans le marché du travail de cette province, selon les estimations actuelles de la population. L'investissement initial sera d'environ 194 millions de dollars en 2008-2009. L'entente entre en vigueur le 1er avril 2008.

Les nouveaux investissements seront axés sur l'aide au développement des compétences des sans-emploi qui ne sont pas admissibles à une aide à la formation en vertu du régime d'assurance-emploi, ainsi que des groupes qui sont sous-représentés sur le marché du travail, notamment :

- o les Autochtones, les immigrants, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés et les membres d'autres groupes sous-représentés sur le marché du travail;
- o les personnes qui entrent sur le marché du travail ou qui le réintègrent.

Aux termes de cet accord, les nouvelles ressources permettront également d'offrir de la formation à des personnes ayant peu de compétences, particulièrement celles qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ou de certificat reconnu, ou encore celles qui sont peu scolarisées et peu qualifiées.

La nouvelle entente fournira à l'Ontario les nouvelles ressources qui lui permettront d'élargir ses services de façon à aider plus de gens à atteindre l'objectif de la province de créer « Une société forte, une économie forte ».

L'aide financière prévue par l'Entente sera versée par l'intermédiaire des programmes et des services offerts par l'Ontario. Le gouvernement de cette province dirigera les nouveaux investissements vers quatre secteurs prioritaires :

- o La formation technique - Accroître l'accès à des possibilités de formation pertinentes et efficaces et au moment opportun afin d'aider les clients admissibles à suivre une formation professionnelle particulière pour favoriser la participation au marché du travail, combler les carences de compétences afin d'accroître la main-d'œuvre disponible en Ontario, éliminer les coûts qui empêchent les Ontariens qui ne sont pas admissibles aux programmes de l'assurance-emploi de suivre une formation, et répondre à la demande de gens de métier qualifiés.

- o L'intégration des immigrants au marché du travail - Créer des opportunités pour les personnes qui reçoivent leur formation à l'étranger afin qu'elles puissent satisfaire aux exigences réglementaires des professions, des métiers et d'autres professions grâce à une formation spécialisée accélérée, à l'aide financière et à l'évaluation des titres de compétences. Accroître les occasions d'acquérir de l'expérience professionnelle au Canada, par le mentorat, le coaching et d'autres méthodes visant l'acquisition d'expérience de travail.

- o L'acquisition de compétences de base et les mesures de soutien - Améliorer l'accès à l'alphabetisation et à la formation sur les compétences essentielles, veiller à offrir une formation sur les compétences de base adaptée à des professions et à des métiers particuliers et créer des occasions de formation sur les compétences de base en milieu de travail.

- o Le soutien à la participation des personnes handicapées au marché du travail - Éliminer les obstacles à la participation à des activités de formation et d'emploi, à l'aide entre autres d'interprètes gestuels, du recours aux médias substitués et à des services d'auxiliaires, en plus d'accroître les mesures d'incitation à la formation en cours d'emploi offertes aux employeurs, notamment par des logements et par l'amélioration des milieux de travail.

Les deux gouvernements se sont engagés à se concentrer sur les résultats et sur des mesures de responsabilité soutenues. Voici des éléments précis :

- o l'élaboration de plans annuels et la participation des parties prenantes;
- o l'administration des ressources financières prévues par l'entente;
- o l'évaluation des résultats et des retombées des investissements;
- o l'assurance que les ressources financières fédérales sont en sus des dépenses provinciales normales;
- o des rapports publics périodiques sur les résultats;
- o l'examen et l'évaluation périodiques des activités.

En ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des programmes et des services prévus, l'Ontario accepte de tenir compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire de la province et d'offrir les services dans les deux langues officielles là où la demande le justifie.

Courriel

Partager cet article

Le gouvernement du Canada et Service Canada sont déterminés à offrir des sites Web qui respectent la vie privée des visiteurs. Cette page résume la politique et les pratiques Service Canada en ce qui concerne la protection des renseignements personnels sur ses sites Web.

- Les sites Web de Service Canada ne saisissent pas automatiquement de renseignements personnels vous concernant

expressément comme votre nom, votre numéro de téléphone ou votre adresse électronique. Nous aurons accès à ce genre de renseignements uniquement si vous nous les fournissez en nous envoyant un message par courriel ou en les inscrivant dans une section protégée du site.

- Tous les renseignements personnels créés, conservés ou saisis par le ministère sont protégés en vertu de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) du gouvernement fédéral. Cela signifie qu'à chaque point de saisie, on vous demandera votre consentement avant de recueillir des renseignements vous concernant ou on vous informera de l'autorité sous laquelle les renseignements peuvent être recueillis. On vous informera aussi des fins pour lesquelles ces renseignements sont saisis, de la façon dont vous pouvez exercer votre droit d'accès à ces renseignements ainsi de savoir pour combien de temps et comment ces renseignements seront gardés.
- Service Canada utilise un logiciel qui surveille la transmission des données sur le réseau pour déceler toute tentative non autorisée de télécharger ou de modifier des renseignements, ou de causer d'autres dommages. Ce logiciel reçoit et inscrit le protocole Internet (PI) de l'ordinateur qui est entré en communication avec notre site Web, la date et l'heure de la visite et les pages consultées. Nous n'essayons pas d'établir de liens entre ces PI et l'identité des personnes qui visitent notre site, à moins que nous n'ayons décelé une manoeuvre visant à endommager le site. Des informations non identifiables ou statistiques peuvent être recueillies à des fins de vérification ou afin de maximiser l'efficacité du site.
- Service Canada n'utilise normalement pas de témoins de connexion [« cookies »] pour déterminer comment ses visiteurs utilisent ce site ou les sites qu'ils ont visités précédemment. Lorsque les témoins de connexion sont actifs et que vous avez votre option de notification des témoins de connexion en marche sur votre navigateur, le système vous avertira avant que ceux-ci ne questionnent votre ordinateur et vous aurez l'occasion de les refuser. (Un témoin est un fichier qui peut être placé à votre insu sur votre unité de disque dur et qui sert à surveiller les visites que vous faites à un site.)
- Les renseignements concernant les visiteurs ne sont divulgués à qui que ce soit à l'exception du personnel du gouvernement du Canada qui a besoin de ces renseignements pour assumer ses responsabilités. Toute autre divulgation d'information personnelle que vous donnez est en conformité avec la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Notez bien que les systèmes électroniques et les courriels ne sont pas des moyens sécurisés de transmission d'information. Il n'est donc pas recommandé de transmettre des renseignements personnels ou de nature sensible de façon électronique.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cette politique ou de la façon dont le gouvernement du Canada applique la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#), n'hésitez pas à vous adresser à :

Politique de la Protection des renseignements personnels
et des Droits de la Personne
Service Canada
85, de la Savane, 3^e étage, arrêt postal #42
Gatineau, QC K1A 0J9
Téléphone: (819) 934-8903
Adresse courriel : nc-atip-aiprp-gat-gd@servicecanada.gc.ca

Si notre réponse à vos préoccupations au sujet de la protection des renseignements personnels ne vous satisfait pas, vous pouvez communiquer avec le [Commissariat à la protection de la vie privée](#).

*À:

*Votre adresse de courriel:

*Requis

Date de modification: 2008-02-21

 [Haut de la page](#)

[Avis importants](#)